

• LE CHANTEUR LEO FERRE
a été débouté de son action en référé
tendant à obtenir la saisie du dis-
que contenant douze de ses der-
nières œuvres, sans une treizième
chanson, consacrée à Edith Piaf
(mettant en cause Mistinguette
et Johnny Stark). Selon M. Bellet,
premier vice-président du tribunal,
le requérant n'a pas établi que
M. Edgy Barclay, l'éditeur du micro-
sillon, s'était engagé à insérer les
treize chansons sur le même disque,
et pour lui, d'autre part, cette
émission de la treizième ne causait
pas à l'auteur-interprète un préju-
dice irréparable.

Le Monde

6 octobre 67